



# LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège : 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI

☎ : 03 27 79 67 00 @ : [contact@liguehdfft.fr](mailto:contact@liguehdfft.fr) - 🌐 <https://liguehdfft.fr>

Pôle de Beauvais : BP 90966 60009 BEAUVAIS CEDEX ☎ : 06 24 63 23 63

@ : [contact.sportif@liguehdfft.fr](mailto:contact.sportif@liguehdfft.fr)

## RÈGLEMENT DU CRITÉRIUM FÉDÉRAL 2022/2023 Niveau régional

### **Article 1 : Organisation sportive**

L'organisation sportive de l'échelon régional concerne l'ensemble des joueurs de toutes les catégories, garçons et filles.

#### **Pour le 1<sup>er</sup> tour :**

- Les joueurs et joueuses des catégories Vétérans, Séniors, Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins, sont classé(e)s en fonction de leurs points du Critérium fédéral acquis la saison précédente ;
- Les Poussins et les Poussines sont placé(e)s en tenant compte de leur points/licence

#### **Pour les autres tours :**

Tous les joueurs et joueuses, quelles que soient leur catégorie d'âge et leur niveau, sont placés en tenant compte de leur participation et de la place obtenue au(x) tour(s) précédent(s)

En tenant compte de la répartition des divisions supérieures (Nationale 1 et 2) :

➤ Pour le Niveau Régional Messieurs qui comporte sept divisions, ils sont répartis en 1 seul groupe de 24 joueurs pour

- Régional 1 Seniors Messieurs
- Régional 2 Seniors Messieurs
- Régional 1 Juniors Garçons
- Régional 1 Cadets
- Régional 1 Minimes Garçons
- Régional 1 Benjamins

en 1 seul groupe de 16 joueurs

- Régional 1 Poussins

➤ Pour le Niveau Régional Dames qui comporte six divisions, elles sont réparties en 1 seul groupe de 16 joueuses pour

- Régional 1 Seniors dames
- Régional 1 Juniors Filles
- Régional 1 Cadettes
- Régional 1 Minimes Filles
- Régional 1 Benjamins

en 1 seul groupe de 8 joueuses pour

- Régional 1 Poussines

Selon le nombre d'inscrites des Régionales 2 supplémentaires seront créées

\* La répartition au niveau départemental est de la compétence des comités départementaux.

### **Article 2 : Inscriptions**

Les inscriptions sont effectuées par les clubs via <https://monclub.fft.com/>. Elles peuvent être prises en début de saison et par la suite jusqu'à la date indiquée dans le calendrier pour chaque tour.

L'inscription d'un joueur n'implique pas sa participation (cf. article 3)

### **Particularité pour les féminines :**

Par défaut, les féminines sont inscrites au niveau régional. Si elles ne souhaitent pas participer à ce niveau, elles doivent le signaler en envoyant un message au secrétariat de la Ligue ([contact@liguehdfft.fr](mailto:contact@liguehdfft.fr)) lors de leur inscription. Elles participeront à l'échelon départemental avec les garçons de leur catégorie

### **Article 3 : Non participation à un tour du CF**

a) Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable régional pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours.

b) Pour un 1<sup>er</sup> forfait, excusé et justifié entrant dans la liste des absences à justifier suivante, voyages scolaires, Service National Universel, décès (parents, enfants, fratrie), hospitalisation, sélection ou stage de sélection national de la DTN ou des fédérations affinitaires et associées, le joueur est maintenu dans la division. Pour les autres 1<sup>ers</sup> forfaits excusés, le joueur descend d'une division.

Pour un 1<sup>er</sup> forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison. Pour un 2<sup>e</sup> forfait, si le 1<sup>er</sup> forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division, sinon il est exclu de l'épreuve.

c) Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et évidemment au plus en dernière division départementale.

d) Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Exceptionnellement, ce maintien ou cette incorporation peut s'effectuer en surnombre.

e) Tout joueur déclaré forfait excusé au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

f) Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Un(e) joueur(euse) absent(e) lors de la compétition n'ayant pas avisé de son désistement, sera sanctionné(e) par une pénalité financière de 40,00 € sauf cas de force majeure à justifier par l'envoi de justificatif(s) nécessaire(s) dans les 24 heures au secrétariat de la Ligue à CAMBRAI.

### **Article 4 : Déroulement sportif**

A chaque tour et dans chaque niveau, la formule de l'épreuve sera adaptée au nombre de participant(e) par le juge-arbitre en concertation avec le responsable du Critérium fédéral de l'échelon concerné.

La formule choisie comprendra des poules puis un tableau par élimination directe avec classement intégral et avec des descendants. Les joueurs sont répartis en poules en respectant le serpent avec un tirage par bloc en suivant les placements suivants.

Pour le 1<sup>er</sup> tour dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1<sup>er</sup> juillet de la saison en cours, en cas d'ex æquo, par tirage au sort, pour les tours suivants en fonction de leurs points obtenus au Critérium Fédéral du tour précédent.

Dans toutes les séries, les parties des poules et des tableaux sont disputées au meilleur des 5 manches (3 manches gagnées : 3/2, 3/1 ou 3/0).

#### **4-1) 1<sup>ère</sup> PHASE DE TABLEAU :**

##### **a) Pour les tableaux Seniors messieurs**

Les 24 qualifiés sont répartis sur 4 poules de 6 joueurs.

##### **b) Pour les tableaux Juniors, Cadets, Minimes Garçons et Benjamins**

Les 24 qualifiés sont répartis sur 8 poules de 3 joueurs.

##### **c) Pour les tableaux Poussins et Régional 1 Dames**

Les 16 qualifiés sont répartis sur 4 poules de 4 joueurs(es).

##### **d) Pour le tableau Poussines**

Les 8 qualifiés sont répartis sur 1 poule unique de 8 joueuses.

##### **e) Pour les Régionales 2 dames supplémentaires**

Les qualifiées sont répartis en fonction du nombre d'inscrites dans chaque division.

#### **4-2) 2<sup>ème</sup> PHASE DE TABLEAU :**

Tableau final avec classement intégral.

##### **a) Pour les tableaux Seniors Messieurs**

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 32 joueurs de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°16, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 8 et 9
- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 4,5,12 et 13 dans l'autre demi-tableau de leur premier respectif.
- les troisièmes aux numéros 3,6,11 et 14 dans le même demi-tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.
- les quatrièmes aux numéros 17,20,21 et 24
- les cinquièmes aux numéros 18,19,22 et 23 dans le même demi-tableau que leur de quatrième de poule mais dans le quart opposé.
- les sixièmes aux numéros 25,26,27 et 28.

##### **b) Pour les tableaux Juniors, Cadets, Minimes Garçons et Benjamins**

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 32 joueurs KO de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°32, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 16 et 17 et les premiers de poules de 5 à 8 par tirage au sort intégral aux numéros 8,9,24 et 25
- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 4,5,12,13,20,21,28 et 29 dans l'autre demi-tableau de leur premier respectif.
- les troisièmes aux numéros 3,6,11,14,19,22,27 et 30 dans le même demi-tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.

##### **c) Pour les tableaux Poussins et Régional 1 Dames**

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 16 joueurs KO de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°16, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 8 et 9.
- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 4,5,12 et 13 dans l'autre demi-tableau de leur premier respectif.
- les troisièmes aux numéros 3,6,11 et 14 dans le même demi-tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.
- les quatrièmes aux numéros 2,7,10 et 15 dans le même demi-tableau que leur 1<sup>er</sup> de poule respectif.

- d) Pour les Régionales 2 dames supplémentaires**  
- en fonction du nombre d'inscrites dans chaque division.

### **Article 5 : Montées et descentes**

A l'échelon régional, montent à l'échelon nationale 2 :

A l'issue des 3 premiers tours :

- les 3 premiers des tableaux Seniors messieurs, Juniors garçons et Cadets ;
- les 2 premiers des autres tableaux.

A l'issue du dernier tour :

- le 1<sup>er</sup> premier de la catégorie du dernier tour s'il reste dans la même catégorie.

Montées au niveau Régional 1 Séniors Messieurs :

Les 4 premiers du groupe du niveau régional 2 Messieurs accèdent au niveau régional 1.

Nombre de montées des Comités départementaux pour le niveau régional 2 Messieurs :

- 3 montées pour le Comité du Nord
- 1 montée pour chacun des Comités de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme

Nombre de montées des Comités départementaux pour les autres catégories régionales :

- 2 montées pour chacune des catégories du Comité du Nord
- 1 montée pour chacune des catégories des Comités de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

